

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 01094

Numéro SIREN : 788 737 690

Nom ou dénomination : 2NCPS

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt 2972

EURL 2NCPS

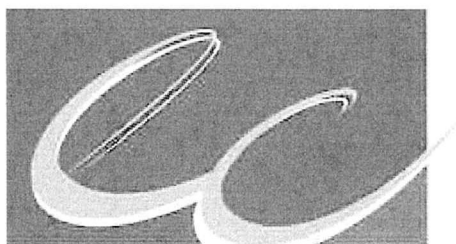
83340 LE CANNET-DES-MAURES

Certifié Conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CF', is positioned below the 'Certifié Conforme' text.

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



Désignation de l'entreprise EURL 2NCPS															Néant ☐																
Adresse de l'entreprise 83340 LE CANNET-DES-MAURES															Durée de l'exercice en nombre de mois *		12														
SIRET <table><tr><td>7</td><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>3</td><td>7</td><td>6</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>															7	8	8	7	3	7	6	9	0	0	0	0	1	6	Durée de l'exercice précédent *		12
7	8	8	7	3	7	6	9	0	0	0	0	1	6																		
															Exercice N clos le		31122023	Exercice N-1 clos le		31122022											
ACTIF															Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4										
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010	200 000	012	20 000	180 000	200 000																							
			014	56 353	016	13 320	43 033	54 855																							
	Immobilisations corporelles*		028	141 798	030	30 934	110 864	82 578																							
	Immobilisations financières* (1)		040	7 311	042	7 311	7 311																								
	Total I (5)		044	405 461	048	64 254	341 207	344 743																							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	95 153	052	95 153	56 052																							
		Marchandises *		060		062																									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																										
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	39 039	070	39 039	23 355																								
			072	9 370	074	9 370	10 806																								
	Valeurs mobilières de placement		080		082																										
	Disponibilités		084	93 671	086	93 671	179 166																								
	Charges constatées d'avance *		092		094		211																								
	Total II		096	237 232	098	237 232	269 590																								
	Total général (I + II)		110	642 693	112	64 254	578 439	614 333																							
PASSIF															Exercice N NET		1	Exercice N-1 NET		2											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	10 000	10 000																								
	Ecart de réévaluation				124																										
	Réserve légale				126	250	150																								
	Réserves réglementées*				130																										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table><tr><td>131</td></tr></table>)				131	132																									
	131																														
	Report à nouveau				134	174 589	172 728																								
	Résultat de l'exercice				136	12 810	1 960																								
	Subventions d'investissement				137																										
Provisions réglementées				140																											
Total I				142	197 649	184 839																									
Provisions pour risques et charges				154																											
Total II				154																											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	240 175	255 820																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	79 833	136 283																								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA <table><tr><td>169</td></tr></table>)				169	172	52 250	37 171																							
	169																														
	Comptes courants d'associés				173	7 795	215																								
	Autres dettes				175	737	5																								
	Produits constatés d'avance				174																										
Total III				176	380 790	429 494																									
Total général (I + II + III)				180	578 439	614 333																									
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	7 250	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	201 246																							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	50 101																							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2NCPS

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 10 000 euros

Siège social : lieudit Taurelle, route Nationale 7
83340 LE CANNET DES MAURES
788 737 690 RCS DRAGUIGNAN-83300

TRIBUNAL
DE
L'ERCE

03 JUN 2024

DRAGUIGNAN

2024/2972

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 AVRIL 2024

L'an 2024, Le 15 avril, A 15 heures,

Monsieur Nicolas NARDONE, demeurant chemin de Caudière - quartier Cavaillon
83170 TOURVES,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital
social de la société 2NCPS,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Nicolas NARDONE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 920 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 12 810 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 810 euros
A la réserve légale	750 euros

Solde	12 060 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 186 649 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention antérieure reconduite tacitement au cours de l'exercice écoulé :

- Compte courant au nom de M. Nicolas NARDONE, solde au 31 décembre 2023 : 7795 euros.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 38 722,51 euros.

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 17 111 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 5463,03 euros

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Nicolas NARDONE



2NCPS

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 10 000 euros

Siège social : lieudit Taurelle, route Nationale 7
83340 LE CANNET DES MAURES
788 737 690 RCS DRAGUIGNAN-83300

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 AVRIL 2024

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 12 810 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 810 euros
A la réserve légale	750 euros

Solde	12 060 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 186 649 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

